



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-316

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Sallé du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Christelle MARTINEZ, M. Xavier BAUDRY, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Catherine SERRA, M. Pierre-Louis LALIBERTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Désignation de représentants de la Ville au sein des lycées publics - Modifications

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

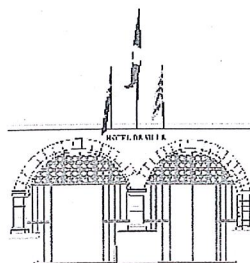
Par délibération n°2020-211 en date du 24 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les représentants de la ville au sein des lycées publics.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Considérant que la Ville de Perpignan est membre des établissements d'enseignement situés sur son territoire,

Considérant qu'il convient de désigner des nouveaux représentants au lycée François Arago en remplacement de Mme Sophie BLANC et au lycée Pablo Picasso en remplacement de Mme Marie Christine MARCHESI.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au



scrutin secret aux désignations énoncées ci-dessous.

Le Conseil Municipal :

- 1) approuve la modification de la délibération n°2020-211 en date du 24 septembre 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2) désigne, sur proposition de Monsieur le Maire, pour représenter la Ville de Perpignan:
 - Lycée François Arago :
 - **M. Jean-François MAILLOLS**
 - Lycée Pablo Picasso
 - **Mme Christelle MARTINEZ**

Le reste sans changement

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

48 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369- 2022.11.162556-DE-JJ

Accusé reçu le :

18 NOV. 2022

Affiché le :

18 NOV. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

